

Palintest

Water Analysis Technologies

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Pastilles DPD N. 1 Phot

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Pastilles DPD N. 1 Phot
Numéro du produit	PTH7006XAUST, PTH7003DAUST, SPH006HO, SPH004D, SPH004X, SPS004D, SPS004X, SPS006X, SPS006XAUST, SPS006XUS, SPS006DAUST, SPS006DUS, PTH045D, PTH045PH, SPH7010E, SPH7010HO, SPH7010AUST, PT100WSK, PTW10005U, PTW10005GO, PTS027, PTS045D, LMP003, LMP006, LMP004, PTW10005OX, PTW10005UNI, PTW10005DWSS, LMP003CLS, LMP004CLS, AK011, AL200, AP052, AT-0130, PM031, AR165/1, SP129, SPS003D, SKH129C, AP011, SPH7010US, PTW10489CN, CKH1005, PTH7092, SPR7025E, PTH071CN, PTH8099, PTW10480, PTW10010, PTW10010XA, PTW10030XA, PTW10030, PTW10005, PTW10071CN, AK031, AK060, APW031, AKW031, AL300, AP031, AKW011, AP060, AR011, AR165, AT-0110, CM031, CM060, CR031, PM011, PM052, PM060, AT-8812, AD-0112, AR165/2, AR165/4, SP116, SP117, SP709E, SP725E, SPH003D, SPH006D, SPS006D, PTH027, AL300ROW, SKH129, CM031/1, SP130, SP129C, AL300AUST, AL200USA, AL200AUST, SPH7009AUST, SPH7009US, SP709US, SPH7025AUST, SPH7025US, SP725US, SPR7025US, SPR7009AUST, SPR7025AUST, SPH7025E, SPR7009E, PT10005C, AL300USA, AL200ROW, SP709AUST, SP725AUST, SPR7009US, SPH7009E, SPH006X, PTW10800, LMP006CLS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	ANALYSE D'EAU
--------------------------	---------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	PALINTEST LIMITED PALINTEST HOUSE TEAM VALLEY GATESHEAD TYNE & WEAR NE11 0NS ENGLAND TEL 0191 491 0808 FAX 0191 482 5372 palintest@palintest.com
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	+44 (0)207 858 1228 (24hr)
Numéro d'appel d'urgence national	ORFILA (01-45-42-59-59)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
-------------------	------------

Pastilles DPD N. 1 Phot

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

2.3. Autres dangers

Le produit, tel qu'il est fourni, ne présente pas de danger pour la santé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ACIDE ADIPIQUE <5.5%

Numéro CAS: 124-04-9

Numéro CE: 204-673-3

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457561-38-XXXX

Classification

Eye Irrit. 2 - H319

DIAMINE-TÉTRAACÉTATE DE DISODIUM DIHYDRATE 3-5%

Numéro CAS: 6381-92-6

Numéro CE: 613-386-6

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486775-20-XXXX

Classification

Acute Tox. 4 - H302

Acute Tox. 4 - H312

Acute Tox. 4 - H332

Skin Irrit. 2 - H315

Eye Irrit. 2 - H319

STOT SE 3 - H335

Aquatic Chronic 3 - H412

DIBORON TRIOXIDE <3.1%

Numéro CAS: 1303-86-2

Numéro CE: 215-125-8

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486655-24-XXXX

Substance extrêmement préoccupante (SVHC). Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX.

Classification

Repr. 1B - H360FD

SULFATE DE N, N-DIÉTHYLBENZÈNE-1, 4-DIAMMONIUM <2%

Numéro CAS: 6283-63-2

Numéro CE: 228-500-6

Numéro d'enregistrement REACH: N/A

Classification

Acute Tox. 4 - H302

Pastilles DPD N. 1 Phot

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition Ce produit contient une substance qui est une SVHC.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Aucun symptôme particulier connu.
Ingestion	Aucun symptôme particulier connu.
Contact cutané	Aucun symptôme particulier connu.
Contact oculaire	Aucun symptôme particulier connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Aucune procédure de nettoyage particulière recommandée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pastilles DPD N. 1 Phot

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons et des aliments pour animaux. Conserver dans un endroit frais. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

DIBORON TRIOXIDE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³

R1b

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

R1b = Substances devant être assimilées à des substances toxiques pour la reproduction pour l'homme.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains Aucune protection des mains particulière recommandée. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible.

Mesures d'hygiène Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

Protection respiratoire Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide
Couleur	Blanc.
Odeur	Sans odeur.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Pastilles DPD N. 1 Phot

Autres informations Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Pas de données disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Aucune information disponible.

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 8 227,03

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 22 044,09

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 30,06

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Pastilles DPD N. 1 Phot

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Aucune méthode d'élimination spécifique n'est nécessaire.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles.

Pastilles DPD N. 1 Phot

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Publié par	L. Morgan
Date de révision	02/06/2021
Révision	36
Remplace la date	19/05/2021
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H360FD Peut nuire à la fertilité en cas d'ingestion. Peut nuire au fœtus en cas d'ingestion. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.